

# « Le juste prix » de l'évaluation financière

Incent Valuation est une jeune entreprise spécialisée dans l'évaluation financière et l'assistance contentieux. Sa recette ? Un mélange d'expérience, d'expertise, et d'énergie créative.

Dans un monde économique plus que jamais bouleversé, il est de plus en plus difficile pour les entreprises et leurs dirigeants de disposer d'une information fiable. « C'est pourtant notre cœur de métier ! » reconnaît Guy Jacquot, président d'Incent.

Lancée en mars 2020, Incent est née d'une amitié entre experts de l'évaluation financière désireux de mettre à la disposition des entreprises, de leurs dirigeants, mais aussi des avocats ou encore des experts comptables, un savoir-faire acquis au cours de plus de trente ans d'expérience. L'activité de l'entreprise s'oriente autour de deux principaux pôles d'expertise. En premier lieu, l'évaluation financière donc : à certaines étapes clés de sa vie, une entreprise a besoin de savoir combien elle vaut, ou combien valent certains de ses actifs (comme une marque ou un savoir-faire). « Lorsque vous souhaitez par exemple effectuer la cession d'une entreprise, l'idée est de savoir combien elle vaut avant de la céder, explique Deborah Seninck, directrice générale. Nous intervenons alors pour donner une valeur ». La seconde activité se trouve être l'assistance contentieux. Dans le

> Deborah Seninck



> Guy Jacquot



cas de préjudices entre sociétés (contrefaçon, concurrence déloyale, etc.), Incent met son expérience éprouvée et reconnue du contexte judiciaire au profit de ses clients en bâtissant un argumentaire chiffrant avec précision le montant du préjudice.

La société peut mobiliser jusqu'à quatre ou cinq personnes sur chaque dossier et veille à mêler des compétences complémentaires afin d'apporter des solutions sur mesure. « Les apporteurs d'affaire sont souvent différents, confirme Guy Jacquot, qui baigne dans ce métier depuis 1990. Dans le cas de litiges, l'entreprise travaillera beaucoup avec des avocats de contentieux de tout type : commerce, civil, arbitrage. Il convient donc d'adapter le discours à l'interlocuteur. Dans la partie évaluation, l'entreprise aura plutôt affaire à des commissaires aux comptes, qui sont dans des logiques de recherches d'information sur la valeur d'un actif. Le tout parmi des contextes variés : cession, transmission, restructuration... ».



## Incent en quelques chiffres clés

- 30 ans d'expérience pour nos collaborateurs les plus expérimentés ;
- 6 mois depuis notre création ;
- 6 évaluations de marques et de brevets ;
- 10 évaluations d'entreprises ;
- 4 évaluations de préjudices



Schématiquement, on dit souvent qu'une entreprise est une entité, mais qu'elle peut également être vue comme la somme de ses actifs corporels et incorporels. Ces actifs peuvent également faire l'objet d'une évaluation à eux seuls. En effet, les membres de l'équipe Incent ont chacun une expérience dans l'analyse en profondeur de la valeur des incorporels (marques, brevets, savoir-faire, etc.). « C'est une très bonne formation à l'analyse de la compréhension de la création de valeur, confirme le président. Cette expérience constitue notre différence et notre force ».

Incent ne s'impose d'ailleurs pas de restrictions en termes de clientèle, que ce soit au niveau de la taille, du budget, ou de l'activité. « Notre force est de cadrer l'analyse pour l'adapter aux différents secteurs et aux différents modèles de création de valeur, note Deborah Seninck. Chaque entreprise est unique et requiert des approches de valorisation particulières. »

## Plus de transversalité

Afin de proposer la meilleure expertise possible, Incent s'appuie sur un mélange des âges, des compétences, et des expériences. Et ce, alors que la Covid-19 a changé la donne. Désormais, les situations sont nettement plus complexes « Ce que le Covid a changé dans le métier, c'est l'implication dans l'analyse de la part des experts, juge Guy Jacquot. La différence entre les cabinets se fera dans l'adaptation aux changements. Aujourd'hui, il existe plusieurs grandes méthodes classiques de valorisation : on peut évaluer une entreprise par ce qu'elle rapporte (ses revenus), par ce qu'elle possède (son patrimoine), ou par le marché (en observant des sociétés comparables). Il faudra adapter ces approches au cas par cas dans les années à venir, afin de gérer l'incertitude et d'imaginer les différents futurs possibles ».

Car Incent ne veut pas limiter l'évaluation financière à une simple analyse chiffrée et à la modélisation financière. « Il va falloir entrer encore plus dans le mécanisme de création de valeur de chaque entreprise, les comprendre avant de les évaluer, souligne Deborah Seninck. On ne peut pas se limiter à une évaluation purement financière : empiler les chiffres, les ratios, les comptes puis obtenir une valeur. Dans le contexte actuel, il manquera la moitié de l'analyse ! Les évaluateurs ne peuvent plus être de simples financiers, la dominante économique et stratégique sera désormais encore plus forte qu'auparavant ».

Désireuse de croître dans un monde plus que jamais en quête de repères, Incent se trouve actuellement dans une phase de recrutement actif. « Pour grandir, il faut être ambitieux, afin de servir les clients le mieux possible, précise la directrice générale. Mais notre principal défi est de grandir sans perdre notre esprit 'start-up'. Nous tenons également particulièrement à ce que les rapports entre les collaborateurs restent sains. Une seule chose nous tient vraiment à cœur : que les profils qui nous rejoignent aient à peu près la même philosophie de vie, de travail, et d'échange que nous ». ▀

